

**ARRÊTÉ PORTANT
COMPOSITION DU JURY**

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.632-1 et suivants et R.632-1 et suivants ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** l'arrêté du 08 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu** l'arrêté du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé Sorbonne Université.

ARRÊTE

Article 1 : Il est créé un jury chargé des délibérations des examens de fin de semestres (première et seconde session) de la 3^{ème} année du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM3) au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Article 2 : Le jury est présidé par **M. Ahmed ID BAIH**, PU-PH.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

M. Arnaud FEKKAR, PU-PH ;
Mme Capucine MORELOT-PANZINI, PU-PH.
M. Thibault VORON, MCU-PH;

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 septembre 2024

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université

Pr Bruno RIOU